

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel
PRIX : 2 FRANCS
Téléph. 344.76 et 145.88
C. C. Postal Nantes 234-98

Pour la Stabilité du Pouvoir d'Achat des Salaires

par G. JACQUET

Dans quelques semaines se tiendra notre congrès de l'U. D., dans un moment où de nombreuses préoccupations assaillent les milieux ouvriers, ce qui nécessitera un examen sérieux de tous les problèmes posés devant notre mouvement syndical.

Parmi ceux-ci, le pouvoir d'achat des travailleurs est au premier plan de notre action, car sa solution est de la plus urgente nécessité.

La C. G. T. avec ses syndicats n'a cessé depuis 3 années de mener la lutte pour l'amélioration des conditions d'existence des salariés et fait des propositions, en matière économique et financière qui si elles avaient été retenues auraient permis d'y parvenir.

Cependant, dans cette période, les intérêts des masses laborieuses ont été sacrifiés au profit de leurs exploités, aussi nous ne pouvons nous contenter de constater cet état de faits, sans envisager les moyens d'en sortir.

Le mouvement syndical aurait perdu sa signification et sa raison d'être s'il se bornait à enregistrer, sans utiliser la force qu'il représente.

Après plusieurs expériences sans succès, (autorité gouvernementale sur la fixation des salaires avec liberté de manœuvres de tous les trafiquants et spéculateurs sur les prix) (arrêtés de baisse des prix se traduisant par des hausses, aucune mesure sérieuse pour en permettre la réalisation, n'ayant été prise) nous avons été amenés en 1947 à poser périodiquement des demandes d'augmentation de salaires.

A chaque fois, nous nous sommes heurtés à l'hostilité gouvernementale et à un patronat qui se retranche derrière les lois et arrêtés réglementant la rémunération ouvrière, et ce n'est que sous la pression des masses, passant à l'action, que gouvernement et patronat accorderont, en partie, satisfaction à nos légitimes revendications.

Les conditions dans lesquelles il a été procédé dernièrement encore à l'augmentation des salaires, due aux mouvements revendicatifs menés à travers tout le pays, n'a solutionné que passagèrement la question puisqu'en même temps que cette augmentation était accordée, des hausses importantes de prix étaient décrétées ou autorisées par le gouvernement.

Aussi nous nous rendons compte

de la justesse de la revendication formulée par le C. C. M. en novembre dernier, appuyée par l'éminente majorité des travailleurs dans le pays, consistant à une révision trimestrielle et automatique des salaires, dans le cas de hausse des prix.

Le gouvernement avait promis, au cours des entretiens pendant les grèves de novembre-décembre, qu'une remise en ordre des salaires serait effectuée à partir du 1er décembre et que des mesures seraient prises pour assurer sur cette base, un rapport stable entre ces salaires et les prix.

Nous avons enregistré cette promesse gouvernementale avec toutes les réserves qu'elle méritait, pressentant déjà le renouvellement de ce que nous avons connu précédemment : hausse des prix, détruisant l'effet possible des augmentations des salaires.

Cette crainte s'est malheureusement révélée exacte par les faits, puisque nous enregistrons une hausse des prix depuis le 1er décembre, d'environ 20 %.

Bien que nous ayons déclaré être partisans de l'alignement des prix sur les salaires, par la diminution des premiers, et la proposition faite par le délégué de la C. G. T. au conseil économique démontre que nous restons encore attachés à cette formule, le fait que gouvernement, patronat et leurs alliés ne sont pas encore décidés à s'engager dans cette voie, nous amène à revendiquer avec fermeté la révision de nos salaires en fonction du coût de la vie.

La C. A. de la C. G. T. engage tous les syndicats à agir dans ce sens, en posant une revalorisation des salaires effectifs, antérieurs au 1er décembre, de 50 %. Il nous faut dans notre département, orienter notre action vers cet objectif.

Connaissant la position patronale et gouvernementale, nous savons que la bataille sera rude, d'autant plus que nos adversaires recevront, comme au cours des dernières grèves, l'appui de ceux qui nous ont quitté (l'attitude des membres F. O. au conseil économique ne laisse aucun doute à ce sujet), aussi les travailleurs doivent-ils maintenir la force de leurs syndicats dans la C. G. T. qui sera le seul rempart puissant susceptible d'assurer la victoire dans cette lutte pour la stabilité du pouvoir d'achat des salaires.

POUR UNE BONNE ADMINISTRATION

Les événements qui viennent de se dérouler au sein de la C.G.T. par le départ de certains qui détenaient souvent une place de direction dans les syndicats a créé un certain flottement dans l'administration de ces syndicats.

Des syndicats n'ont pas encore réglé leurs créances au titre de l'année 1947 ; d'autres sous prétexte de rester dans l'attente n'ont pas encore repris de matériel.

Or, nul ne l'ignore, la trésorerie est le baromètre du syndicat.

Nous n'insisterons jamais assez pour que les livres des syndicats soient tenus à jour ; pour que les collecteurs ne se mettent pas en retard pour encaisser leurs cotisations et les reverser au trésorier de façon que lui-même paie les ristournes à l'U.D. et à sa fédération, que la Commission de contrôle fonctionne normalement.

Si ce travail élémentaire était fait, nous n'assisterions pas à ces retards de paiement.

Ces retards ne se trouvent pas seulement dans les cotisations syndicales mais aussi vis-à-vis du « Réveil Syndicaliste », des timbres de sécurité sociale, timbres anti-tuberculeux, insignes, etc...

L'Union Départementale insiste de nouveau auprès des responsables de syndicats pour faire le nécessaire et se mettre à jour des sommes qui leur sont dues. Nous

rappelons également aux camarades que toute commande de timbres doit être faite à l'Union Départementale qui passe cette commande à la Fédération avec un bon de débit.

La Fédération envoie les timbres avec ce bon de débit.

A l'avenir pour éviter les créances trop longues, l'Union Départementale n'enverra à la Fédération une nouvelle commande que si la ristourne qui lui revient de la précédente commande est payée en même temps que la nouvelle commande. Il en sera de même pour le « Réveil Syndicaliste ». En même temps, nous demandons instamment à nos camarades responsables de nos syndicats de nous faire parvenir le nom et l'adresse du secrétaire et du trésorier.

En même temps de nous faire savoir le nombre de « Réveil » dont ils ont besoin.

Une circulaire concernant le congrès de l'Union Départementale vient d'être expédiée aux syndicats ; au cas où des Syndicats ne l'auraient pas reçue, nous prions nos camarades de nous le faire savoir d'urgence afin de leur en faire parvenir un.

En comptant sur la bonne volonté et l'effort de tous, nous avons la certitude que les syndicats sortiront renforcés de cette épreuve.

BANGY.

Around du Plan Marshall et de l'Aide Américaine

Certains tentent aujourd'hui de nous présenter l'Amérique, à travers le plan Marshall inspiré par les trusts américains, comme la mère nourrice volant au secours de ses enfants déshérités.

Les travailleurs de notre pays ont suivi avec attention les discussions qui ont été déclinées sur ce problème, notamment au C.C.N. des 12 et 13 novembre derniers.

D'autres ont eu l'occasion déjà de dire ce que nous pensions, dans nos milieux, de l'aide américaine.

Nous n'avons jamais été opposés et nous ne le sommes pas encore à toute aide désintéressée, visant seulement à faciliter le redressement économique de notre pays, par la fourniture de produits que nous ne possédons pas ou ne pouvons pas fabriquer, par quelque pays allié que ce soit, y compris l'Amérique, mais nous nous élevons contre toutes mesures ayant pour effet de réduire nos moyens de production et pouvant atteindre notre indépendance nationale.

Or, justement, à l'examen, nous nous rendons compte des dangers que l'application du plan Marshall fait courir à notre pays et en particulier à la classe ouvrière.

Ce que l'on appelle l'aide désintéressée des Etats-Unis peut au contraire s'appeler l'aide des pays approuvés à la riche Amérique.

Ce pays, qui n'a pas connu la destruction, dont beaucoup de nations européennes ont eu à souffrir, a vu sa puissance industrielle s'accroître dans des proportions considérables, la concentration capitaliste a entraîné la construction, au cours de la guerre, de 2.600 usines nouvelles puissantes au détriment de 250.000 petites entreprises qui ont disparu.

Le revenu national est passé de 81 milliards de dollars en 1929 à 164 milliards de dollars en 1944 et du même coup, les capitalistes ont réalisé, de 1940 à 1945, 52 milliards de dollars de bénéfices nets, soit 800 % d'augmentation sur l'avant-guerre.

De ce fait, huit grandes sociétés financières dominent maintenant les Etats-Unis avec leurs hommes dans le gouvernement.

Il va sans dire que les appétits de ces gens ne sont pas encore satisfaits et qu'ils veulent maintenir leur situation, aussi se pose pour eux le problème de l'écoulement des surplus américains au prix fort, et devant le développement constant de la production, la possibilité d'écouler sur le marché européen l'excédent des produits fabriqués aux U.S.A.

La crainte des trusts américains est justifiée par le fait qu'il y a déjà chez eux 5 millions de chômeurs et s'il fallait revenir au régime du travail de 1939 il y en aurait 18 millions.

Il devient donc urgent pour ces milliardaires de trouver des débouchés, pour ne pas crever d'indigestion sur les tas d'or accumulés sur le travail et le sang des travailleurs de tous les pays sur lesquels ils exercent leur hégémonie, c'est alors qu'entre en jeu la diplomatie à leurs ordres, et par les procédés de chantage, de force, de corruption, sans oublier le masque de philanthropie, l'on tente de nous faire avaler le plan Marshall.

Tout d'abord, voyons les conditions fixées par ce plan :

1° Avance de 280 millions de dollars par l'Amérique, avec possibilité par celle-ci d'effectuer des achats en France, dans les meilleures conditions, après la dévaluation Mayer.

2° Faculté pour le gouvernement et le parlement américains de modifier l'aide, selon les circonstances.

Il peut donc par là-même nous imposer l'achat de marchandises dont nous sommes nous-mêmes vendeurs, d'où danger sur nos moyens d'exportation.

3° Contrôle de l'emploi des fonds et des marchandises, par l'Amérique et ceci à nos frais.

(Suite page 2)

SYNDICAT NATIONAL des Officiers de la Marine Marchande de NANTES - BRETAGNE

Depuis la réunion des Secrétaires des grands ports, le 30 décembre, à Paris, où décision unanime avait été prise, d'adresser un manifeste à tous les Officiers de la Marine Marchande, il s'est posé à notre syndicat de Nantes-Bretagne comme objectif principal, de sauvegarder l'unité et le maintien de la cohésion de tous les officiers de la Marine Marchande.

A cette réunion de fin décembre, des avis partagés ont été émis à la suite de la confusion née de la grève de novembre-décembre 1947.

Il est exact qu'une grande confusion a régné et règne encore parmi nos camarades, mais il n'est pas dans les habitudes des responsables syndicaux de forcer l'opinion de leurs mandants en précipitant les événements en vue de leur dispersion, alors que nous assistions à un malaise profond dans le mouvement syndical.

ment que nous avons tout fait pour écarter la désastreuse éventualité de scission ; le moment choisi hâtivement pour se prononcer n'aurait été qu'un sabotage portant un grave préjudice à tous les Officiers de la Marine Marchande.

À la Libération, lorsque l'Armement s'est désintéressé de notre condition, l'immense courant qui a amené à la C.G.T., des millions de travailleurs, a entraîné aussi les officiers de la Marine Marchande vers l'organisation. Les officiers tout comme les marins ont compris qu'ils avaient besoin de se défendre et d'être défendus, et que la meilleure façon de le faire était d'être unis dans la même organisation, sans distinction de spécialités. Notre appartenance à la C.G.T. a été capitale pour l'établissement de notre hiérarchie et des salaires s'y rapportant au moment où notre fédération unique luttait avec ardeur et opiniâtreté et que des



« L'OISEAU DES ILES », construit aux Chantiers Dubigeon

Notre devoir de secrétaires qui n'avons pas cessé de poursuivre le combat pour la revalorisation de la profession depuis la Libération étant de présenter le bilan de notre action, et de la poursuivre en attendant le congrès statutaire de mai 1948 qui doit déterminer notre orientation.

Il était également indispensable, pour ces mêmes militants, responsables de lutter jusqu'à la dernière minute pour le maintien de cette unité au moment où toute la classe laborieuse était en proie aux divisions organiques.

Nous avons donc pensé en cette circonstance après le travail immense de regroupement effectué dans la Marine Marchande, que nous ne devions pas hésiter à prendre la position que nous estimions conforme à l'intérêt général de ceux qui nous avaient, depuis trois ans, accordé leur confiance.

Notre rôle de secrétaire est de se renseigner auprès des officiers fréquentant la permanence, de discuter et de faire participer aux organismes syndicaux toutes les bonnes volontés et c'est avec l'avis autorisé de certains d'entre eux, qui ont vécu les luttes syndicales d'avant-guerre, que notre décision a été prise de ne pas se lancer aveuglément dans un référendum, dans le feu d'une période tumultueuse qui trouble bien des consciences et pouvant avoir des répercussions funestes sur notre mouvement syndical.

Bon nombre d'officiers, malgré le jeu des influences politiciennes pour rompre cette unité, ont affirmé leur attachement à leur syndicat, leur Fédération et la C.G.T. et nous pouvons affirmer haute-

résultats satisfaisants couronnaient nos efforts.

Notre tâche a été grandement facilitée par l'appui apporté par le bureau confédéral dans tous les domaines de notre action revendicatrice depuis trois années.

Nous pouvons dire en toute conscience que notre intégration dans la C.G.T. s'est avérée la plus féconde et que c'est cette force capitale qui nous a permis de faire aboutir toutes nos revendications. Nous pensions, chers camarades, que l'on oublie trop, dans les moments présents, les buts véritables et essentiels du syndicalisme, comme nous pensons que les officiers qui provoquent ou admettent la scission seront sans doute demain la proie du remords. Nous tenons, pour notre part, à ce qu'aucun doute ne puisse subsister à ce sujet dans l'esprit de quiconque.

Pour mener à bien notre tâche, il faut s'écarter de tout sectarisme et savoir faire la discrimination qui s'impose entre les diviseurs qui sont quelques individualités, avec la masse des officiers qui, influencés par la presse et la radio, sont inquiets.

Avec l'ensemble des officiers, pas de sectarisme, mais unité et compréhension la plus totale pour faciliter le regroupement rapide et indispensable en présence des dangers qui peuvent encore menacer nos conditions matérielles et sociales dans la Marine Marchande. Démocratie et discipline syndicales sont des formules qui se complètent et respectent ces deux notions, c'est rester fidèles à la véritable tradition syndicale.

(Suite page 2)

Autour du Plan Marshall

(Suite de la 1^{re} page)

La main-mise des Etats-Unis sur notre économie se fait déjà durement sentir. Dans l'aéronautique, c'est la réduction massive de nos fabrications, remplacées par l'importation d'appareils américains ; le sabotage de la reconversion entraînant le licenciement de 40.000 ouvriers ; dans l'automobile, c'est la disparition des entreprises françaises au profit de la « General Motors ».

Ces méfaits atteignent déjà plusieurs industries, en dehors de la métallurgie, ce sont l'électricité, le bâtiment, le cinéma, les cuirs et peaux, le textile, l'agriculture et même la haute couture. Aussi il est compréhensible, que devant les perspectives sombres qu'offre pour notre pays l'application d'un tel plan, qui ne peut être comparé à l'aide que nous pouvions désirer, puisqu'elle consiste à favoriser l'expansionnisme américain, au détriment de notre économie, et fait planer sur la classe ouvrière le spectre du chômage et de la misère.

Aussi, nous devons, nous les travailleurs, défendre notre droit au travail parce qu'il conditionne notre droit à la vie, contre le capitalisme toujours avide de profits, nous saurons, avec notre grande C.G.T., unir toutes nos forces pour faire reculer cette exploitation honteuse.

4° Contrôle de l'information et de la publicité, d'où aliénéation de ces services au profit d'une puissance étrangère.

Il n'est pas jusqu'à cette déclaration d'un sénateur américain à l'occasion d'une réunion de cette assemblée, qui ne puisse nous laisser de doutes sur les intentions des auteurs du plan, lorsqu'il dit :

« Il est clair que l'aide cessera quand les conditions changeront », ce qui laisse sous-entendre l'immixtion dans nos affaires intérieures.

Il y a encore une condition à l'utilisation des fonds ainsi versés qui constitue une atteinte à l'indépendance nationale, lorsque l'on exige qu'ils ne puissent être utilisés dans des entreprises nationalisées comme le réclamait, le 11 novembre 1947, l'association des industries américaines.

Le plan Marshall sert même à lutter contre les nationalisations françaises.

C'est l'envahissement de la métropole et des colonies des capitaux américains, les trusts de pétrole peuvent se livrer pendant plusieurs années à des recherches alors que seraient réduits de 40 % les crédits consacrés au bureau des recherches français.

C. MORIN.

SYNDICAT NATIONAL des Officiers de la Marine Marchande

(Suite de la 1^{re} page)

Ceux qui, sous couvert de démocratie, s'en vont à l'extérieur et se livrent à des attaques contre la C.G.T., à laquelle ils appartiennent, ne servent pas la cause sacrée de notre unité et, par voie de conséquence, de notre force qui a fait ses preuves.

Nous devons donc, chers camarades, agir en toute conscience pour continuer la vie active et ardente qui est à la base de l'existence de notre mouvement syndical puissant et efficace. Il faut défendre les principes de la démocratie syndicale et créer entre tous les officiers sans distinction de spécialités, cet esprit nécessaire de solidarité.

Nous n'analyserons pas ici les péripéties de la lutte qui s'est engagée entre les différentes centrales ouvrières ni les causes de la scission. Notre manifeste fédéral l'a fort bien exprimé, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que beaucoup d'officiers qui montaient jadis en épingle le mouvement F.O. se sont bien vite ravisés sur la façon dont les scissionnistes interprètent le mot « indépendance », et ceci doit éclairer tous nos camarades sur la campagne menée contre la C.G.T.

Quant à l'autonomie, que prônent certains syndicats, et qui peut recueillir encore un grand crédit parmi les officiers, nous considérons, quant à nous, que cette tendance est un acte de scission.

Cet acte prend un aspect particulier, lorsqu'il s'agit d'une profession telle que les marins et les officiers. C'est, à notre avis, la coupure des liens entre nous, c'est réaliser un des objectifs de l'armement qui n'a jamais désarmé contre la coalition sociale que représentent nos forces.

Unis avec les marins qui, pour des raisons très simples et que nous connaissons tous, sont comme l'élément moteur de notre action revendicatrice, on cherche à nous diviser avec l'espoir d'affaiblir, sinon de décapiter, notre mouvement syndical.

Il est clair que ces mesures de l'armement sont destinées à détacher les marins et officiers que l'on désire intimider.

Conventions collectives des Marins du Commerce

C'est au mois de mai 1947 que nous avons commencé la discussion sur les Conventions collectives et au cours des différentes entrevues que nous avons eues, soit au Comité Central des Armateurs, soit au Ministère de la Marine Marchande, nous n'avons pu nous mettre d'accord sur un certain nombre de points capitaux qui sont d'ailleurs à la base de toutes nos difficultés actuelles.

Ce que notre Fédération désire, c'est que la Convention Nationale qui sortira de la Commission Supérieure des Conventions collectives contienne des dispositions qui ne soient pas inférieures à la Convention Nationale que nous avions avant guerre, et qu'elle tienne compte aussi de certaines améliorations apportées au cours de la guerre ou que le développement du progrès social rend nécessaires.

Les marins veulent travailler et vivre à bord comme des hommes et non des bêtes.

Or les points litigieux de notre Convention collective sont justement ceux qui ont pour but de rendre la vie de nos camarades, moins dure, plus digne et plus agréable, et rien que cela indique, une fois de plus, de l'état d'esprit qui anime l'armement à l'égard des marins.

Qu'en juge d'ailleurs :

1° **DESACCORD** sur la Carte Professionnelle (art. 9), car les armateurs veulent revenir à la soi-disant liberté du travail qui leur permettrait de faire naviguer qui leur plairait, y compris les non professionnels et les marins de carrière n'auraient plus qu'un droit : celui de mourir de faim.

2° **DESACCORD** sur la définition des travaux spéciaux qui ne sont pas du ressort du marin et qui donnent lieu au paiement des allocations spéciales, notamment le saisissage et l'arrimage des marchandises.

3° **DESACCORD** sur l'organisation du travail au port, de 7 heures à 11 heures* et de 13 heures à 17 heures, comme ce fut toujours organisé, dans le passé à Marseille.

4° **DESACCORD** sur la définition du travail du personnel Machine, de manière à ne pas faire faire au graisseur le travail du soutier et inversement.

5° **DESACCORD** sur le paiement des heures supplémentaires. Les armateurs veulent qu'elles puissent être compensées.

6° **DESACCORD** sur le postal à bord des navires de long-cours.

Deux voies sont offertes à nos camarades : celle de l'autonomie de l'isolement ou de la dispersion des forces dans des organisations squelettiques et subventionnées qui nous conduira à l'abandon des avantages obtenus.

Ou celle du Regroupement dans notre Fédération Nationale adhérente à la C.G.T. avec toute la confiance que donne la certitude du succès.

La C.G.T. correspond à nos aspirations, les officiers de la Marine Marchande y sont groupés sans distinction de tendance, d'opinions, de religions, pour la défense de leurs revendications ; pour l'amélioration des lois sociales, pour la défense et le renforcement de leurs libertés, et il n'est pas une campagne engagée par elle qui ne puisse être comprise et appuyée par tous.

Sa structure est souple et un esprit démocratique règne dans tous nos syndicats où chacun peut s'exprimer et émettre des suggestions sur tous les problèmes retenant l'attention des officiers.

Dans nos syndicats, entre officiers d'opinions politiques, philosophiques et religieuses si diverses, au delà des questions de tendance, nous n'avons jamais été, depuis notre entrée à la C.G.T., les otages ou les prisonniers d'un parti politique, et quoi qu'en disent ses détracteurs, la C.G.T. présente toutes les garanties de la démocratie syndicale parce qu'elle unit, au coude à coude le plus fécond, marins et officiers, dans leurs revendications essentielles.

Certains d'entre nous sont, depuis longtemps, à la C.G.T. et peuvent mesurer, en regard des événements actuels, les conséquences funestes d'une division dans nos organisations.

En conséquence, chers camarades, nous vous demandons de considérer le travail qui a été fait, celui qui est en cours de réalisation, et celui qui est à réaliser, ainsi que les dangers que court notre profession, pour comprendre que quoi qu'il arrive, vous devez rester soudés, si vous ne voulez pas reprendre l'ancienne position d'infériorité que vos militants ont eu tant de peine à faire disparaître.

LE CALLO Y.

Les armateurs pensent que les marins ne sont pas des êtres dignes d'être servis à table.

7° **DESACCORD** sur la fourniture du matériel de toilette et de plat à tous les hommes et sur l'installation décente des locaux d'habitation ailleurs que sur les bateaux neufs ou à peu près ;

8° **DESACCORD** sur les droits acquis. Les armateurs ne veulent pas que les marins puissent maintenir, par des accords locaux, les avantages qu'ils ont arrachés par leurs luttes passées et, en particulier, ceux de la Machine ;

9° **DESACCORD** sur l'ordonnance des menus.

Voilà les points principaux de désaccord qui nous séparent. Ils portent tous sur des sujets que tous les jours nous avons l'occasion de débattre et toujours nous rencontrons la même hostilité de la part de l'Armement à les résoudre.

Comme les marins peuvent s'en rendre compte, l'enjeu de cette bataille est importante et l'Armement comptait bien, qu'après cette lutte de 27 jours, l'organisation syndicale sortirait affaiblie, divisée et impuissante à réagir devant ses attaques.

Ses espoirs sont déçus.

La bataille sera dure, certes, mais elle sera victorieuse car les marins savent que leur union au sein de l'Organisation Syndicale est la condition pour cela.

La libre discussion à bord des navires, des problèmes qui intéressent la Corporation, ne doit pas être l'occasion pour les diviseurs du mouvement syndical, de jeter le trouble dans nos rangs.

L'ISSUE DE LA BATAILLE DEPEND DES MARINS ET D'EUX SEULS.

Par leur calme, leur discipline, leur Union et leur Action, par leur attachement au syndicat et à la C.G.T., ils feront échec aux manœuvres de division de l'Armement et de ses alliés, de toute école, et arracheront les conditions de vie et de travail qu'ils sont en droit de considérer comme légitimes.

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

La scission n'a pas joué son rôle néfaste chez nous. Le Bureau du syndicat et son conseil syndical, dans leur réunion, à l'unanimité, moins une abstention, avait décidé le maintien à la C. G. T.

Si les organismes dirigeants ont été unanimes, cela démontre une fois de plus que la soi-disant prédominance d'un parti ou d'un autre est faux chez nous et que nos camarades ont placé avant tout l'unité, seul lien véritable pour la défense du travailleur à quelque opinion qu'il puisse appartenir.

D'ailleurs, les événements se chargeront bien de le démontrer. Il y a bien le camarade Martin chez Eymital qui n'a pas cru bon de rester dans son abstentionnisme comme c'était son droit mais qui, après avoir déclaré rester à la C. G. T., a cru bon d'essayer de désorganiser les camarades des Savonneries en les entraînant dans le mouvement scissionniste. Cela ne lui a pas rapporté beaucoup si nos renseignements sont bons.

Il n'y a donc pas lieu d'épiloguer longuement là-dessus, notre syndicat, comme toujours, a contacté immédiatement les chambres patronales pour examiner avec elles les modalités d'application du décret du 31 décembre.

En dehors des salaires résultant du décret, nos camarades de la grande industrie chimique ont leurs bonis majorés de 25 %. Les primes de travaux sales ou insalubres prévues en 1936 majorés du coefficient 8 et celles établies depuis 1945, majorées proportionnellement, l'indemnité de panier de nuit est portée à 60 francs, l'indemnité de poste pour équipe de 8 heures de jour portée à 40 frs.

Nos camarades des Pétroles conservent leur prime d'assiduité qui est de 8 % sur leur salaire. Les primes d'ancienneté pour l'ensemble des ouvriers des industries chimiques doivent être calculés sur leur nouveau salaire de base. Demain, encore, il faudra lutter pour un abaissement réel du coût de la vie ou sinon pour une nouvelle révision des salaires.

Il faut que nous conservions notre unité et même la renforcer en demandant aux non-organisés de venir nous rejoindre pour avoir l'autorité nécessaire pour arriver à augmenter le pouvoir d'achat de nos camarades.

Nous leur faisons confiance sur ce point, car nous savons bien qu'ils comprennent où est leur intérêt.

BANGY.

Tels qu'ils sont ! Dans le Bâtiment

J'ai relevé, dans « L'Effort Social » du 20 février, sous le titre : **Un aveu**, qu'au cours du meeting du 11 février, j'avais prononcé les paroles suivantes : « Il ne s'agit pas d'un syndicalisme indépendant mais de la lutte d'un parti politique contre un autre parti politique » et l'on se base sur cela pour faire croire que la C.G.T. est sous la tutelle du parti communiste.

Il est toujours facile de dénaturer une phrase lorsqu'il n'en est pris qu'une partie, ne voulant pas engager de polémique, je pourrais laisser aux camarades, ayant assisté au meeting le soin de rectifier eux-mêmes, je crois cependant nécessaire de donner quelques précisions.

J'ai dit que ceux qui ont désorganisé nos Syndicats se sont mis au service d'un parti ; pour combattre un autre parti, il ne leur est donc pas permis de se prévaloir d'indépendance.

J'ai aussi déclaré que si défendre les intérêts des travailleurs c'est faire de la politique, j'ai fait cette politique, et je continuerai à la faire, cela étant un des buts de notre Syndicalisme.

Ayant organisé une réunion à la Tannerie Leroy, à la Chaussée de Rezé, le jeudi 26 février, qu'elle ne fut pas notre surprise de voir deux membres F.O.-C.G.T. (lire faux cégétistes), qui avaient orienté les ouvriers de cet établissement vers un autre lieu de réunion que celui prévu. Je me suis rendu à cette réunion, où en entendant l'exposé d'un des orateurs, j'ai été convaincu de la beauté de leur indépendance.

Lorsque ces Messieurs ont demandé à l'auditoire s'il avait des questions à poser, voulant profiter de la dépense que nous avions faite pour l'organisation de cette réunion, j'ai réclamé ce qui me revenait en droit, celui de m'expliquer.

J'ai eu le don de rendre un orateur, fou, furieux, blanc comme un suaire suant la honte et la peur de m'entendre dire quelques vérités, écumant de ce qui lui sert de bouche, déverser à mon égard, un flot d'injures, que je méprise. Vendu aux Staliniens et autres, plus incompréhensible pour un individu qui se respecte.

Je pense que cela aura suffi aux ouvriers de cet établissement pour qu'ils se rendent compte qu'en refusant à un militant de s'expliquer, lequel seul vient affronter un auditoire, c'est que l'on a à craindre les vérités qu'il peut avoir à faire ressortir sur les agissements des défenseurs de la faiblesse ouvrière.

Inutile de faire savoir à ces Messieurs que je me tiens à leur disposition pour faire comprendre aux travailleurs, lesquels défendent leurs intérêts.

Avec tout mon mépris pour de tels individus qui ne sont certainement pas venus aux Staliniens, mais peut-être à une autre Secte, qui n'a eu d'autre but, en désorganisant les travailleurs, que d'accroître leur misère.

Je laisse aux travailleurs le soin de juger de tels procédés et leur demande de rester unis dans notre Centrale Syndicale.

R. DANIEL.

Vraiment, ils en ont peu !

Fin décembre, nous lisions dans la presse, qu'un nombre important d'ouvriers avaient adhéré à l'organisation « Force Ouvrière », mais qu'il y avait peu de cadres pour cette troupe.

Si la première affirmation relève de l'imagination fantaisiste de celui qui l'a faite, par contre, la seconde semblerait fondée si l'on s'en rapporte à la composition du bureau du syndicat des Métaux « Force Ouvrière ».

Sans nous attarder sur les autres, dont nous pourrions donner une appréciation défavorable, sur la moralité de plusieurs d'entre eux, nous voudrions, en tant que membres de la commission de presse de la section syndicale E. M. C. Dubois, souligner la mentalité de celui qui travaille dans cette entreprise en qualité de tourneur et qui figure parmi les membres du bureau du syndicat des Métaux « Force Ouvrière » ; disons tout de suite qu'il n'a jamais eu de responsabilités dans celui de la C. G. T.

Cet ouvrier était avant la guerre au P. S. F., à la libération il adhéra au parti communiste et à la C. G. T. (ses camarades de travail le surnommaient l'arc-en-ciel ou le caméléon).

Ayant trahi partout où il est passé, il n'est sans doute pas loin d'agir de même avec ceux qui

Lorsque les éléments dirigeants « Force Ouvrière » du syndicat général du Bâtiment et du Bois, organisaient leur référendum afin de savoir s'ils connaissent le sentiment du travailleur, ils comptaient voir apparaître une majorité imposante se prononçant pour la scission. Ce qui leur aurait permis de passer avec armes et bagages dans le camp des ennemis de la classe ouvrière, le syndicat du Bâtiment devenant alors la place forte de « Force Ouvrière » en Loire-Inférieure. Mais ils comptaient sans la clairvoyance et le bon sens des gars du bâtiment, pour lesquels il n'existe qu'un seul ennemi : Le Patronat. Il y a belle lurette que ceux-ci ont compris que la seule manière efficace de le combattre, c'est de rester unis au sein de leur grande C.G.T.

Le référendum donna la majorité à notre centrale syndicale, infligeant ainsi un magistral soufflet aux diviseurs.

Pouvait-il en être autrement ?

Non ! Car de tout temps les ouvriers de nos industries ont été à l'avant-garde du combat contre les puissances de régression. Ils ont payé un lourd tribut de sang à la cause du prolétariat. Combien des nôtres sont tombés pendant l'occupation hitlérienne : le Le Pay, le Forêt, les Le Ponce, etc.

Malgré la trahison de ses ex-responsables, notre Syndicat continue à vivre, les difficultés du début ont été surmontées. Tous les camarades se sont mis au travail. La reprise des cartes s'effectue à un rythme normal. Nous avons réuni nos Assemblées de sections techniques et un grand nombre de nos camarades ont répondu à notre appel : ils ont élu démocratiquement ceux qui parmi eux leur apparaissent les plus dignes de prendre en mains les destinées de notre organisation.

Le 2 Mars nous avons tenu une assemblée générale au cours de laquelle furent ratifiées les décisions prises par les sections techniques.

Maintenant que nous sommes dotés d'organismes définitifs, nous pouvons aller de l'avant. Chaque camarade syndiqué doit devenir un recruteur pour l'organisation, il faut que par notre action dans les chantiers et dans les ateliers, nous démontrions que nous sommes les meilleurs défenseurs de la Classe Ouvrière. Aucune revendication ne doit nous échapper. Nos camarades délégués et collecteurs doivent se dépenser sans compter. C'est beaucoup sur eux que repose l'avenir de notre syndicat. Il faut que d'ici la fin de mars nous ayons retrouvé des effectifs de l'année dernière.

Allons Camarades !!! Mettons-nous au travail et le succès répondra à nos efforts.

Préparons le 1^{er} Mai

En 1948, le 1^{er} Mai doit revêtir un caractère grandiose, dans tous les centres du département les rassemblements traditionnels de cette journée seront l'occasion pour les travailleurs de marquer leur attachement à la cause de l'union au sein de la C.G.T., en même temps qu'ils démontreront la volonté de nos syndicats de poursuivre sans relâche, leur action en faveur des revendications ouvrières.

Tout doit être mis en œuvre par nos syndicats pour que le 1^{er} Mai soit la manifestation de la puissance syndicale.

pourrait le suivre, une récente délégation qu'il a menée près de la direction, où il n'a discuté que de ce qui l'intéressait personnellement, le laisse supposer.

L'utilisation de tels individus comme dirigeants de syndicats confirme les déclarations de cette presse réactionnaire qui se lamentent sur le manque de cadres F. O., cependant, pour la besogne qui leur est demandée pourrait-il en être autrement.

Aussi, pensons-nous que les camarades qui se sont laissés entraîner par les propos mensongers de ces diviseurs de la classe ouvrière, ne manqueraient pas de faire la distinction entre ces derniers et les militants de la C. G. T. qui, en toutes circonstances défendent leurs intérêts.

La C. G. T. a suffisamment démontré ses sentiments en faveur des travailleurs, pour faire aboutir leurs revendications pour que ne puisse être mise en doute sa volonté de poursuivre son action dans ce sens.

L'objectif doit être : maintien de nos forces dans l'unité dans la Section Syndicale C. G. T. et dans le Syndicat.

Vivent la C. G. T. et le Syndicat des Métaux.

La Commission de Presse de la Section Syndicale E.-M.-C. DUBOIS.

Non, Monsieur Cloteau...

Le 2 janvier, les cadres syndicaux réunis sous la présidence de l'Union Locale votèrent une résolution condamnant les scissionnistes et qui disaient notamment « se prononce contre la tentative de scission amorcée par le groupe étranger à la C.G.T. Force Ouvrière ».

Le secrétaire de l'U. L. communiqua cette résolution à la presse, mais le « Journal de Chateaubriant » refusa de l'insérer.

Car voyez-vous les cadres syndicaux n'avaient pas consulté M. Cloteau, le directeur de ce journal pour définir leur position. Celui-ci en effet prétend que nos camarades se trompent en disant que « Force Ouvrière » est un groupe étranger à la C.G.T. Et de ce fait, il a cru devoir ne pas passer dans son journal la résolution.

Je ne savais pas M. Cloteau, que dans votre hebdomadaire vous insériez que ce qui est conforme à vos idées. En effet, je croyais encore à la liberté de la presse, je vois que je me suis trompé. Toutefois je me permettrais de vous faire quelques remarques.

Je tiens tout d'abord à vous préciser que F.O. est un groupe étranger à la C.G.T., qu'il ne peut se réclamer de la C.G.T. et qu'il n'a rien de commun avec elle.

Car Monsieur, la C.G.T. c'est le lieu de rassemblement naturel de tous les travailleurs quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Ceci n'est pas le cas pour F.O.

A la C.G.T. toutes tendances y sont représentées. Ce n'est pas le cas pour F.O.

La C.G.T. s'administre et décide de son action en dehors de tout groupement politique. Ce n'est pas le cas pour Force Ouvrière. Un exemple nous le prouve, celui de la scission où je dois vous faire remarquer que les diviseurs, les gens de F.O. aujourd'hui qui se réclament du syndicalisme pur, ont obéi et appliqué les ordres :

- 1° D'un parti politique.
 - 2° De quelque chose qui s'appelle « Force ».
 - 3° Du Gouvernement dont elle reçoit les subventions.
- En un mot pour être plus clair de tous les adversaires de la classe ouvrière.

La C.G.T. lutte pour le bien-être des travailleurs, pour leur émancipation, pour la disparition de l'exploitation de l'homme par l'homme, pour la fin du régime capitaliste qui fait tant de mal aux prolétaires de tous les pays. F.O., elle, ne fait que de renforcer l'exploitation

La C.G.T. lutte pour le bien-être des travailleurs, pour leur émancipation, pour la disparition de l'exploitation de l'homme par l'homme, pour la fin du régime capitaliste qui fait tant de mal aux prolétaires de tous les pays. F.O., elle, ne fait que de renforcer l'exploitation

Section Fonderie Huard

La section Fonderie qui est d'après les dires de beaucoup de camarades, le cœur du Syndicat des Métaux, a été elle aussi mise à l'épreuve par les diviseurs au moment de la reprise des cartes.

Un adhérent du Syndicat, se déclarant dans une « position d'attente », (il attendait peut-être le bonheur à lui venir), commença par derrière « les fagots », une petite propagande pour ce qu'ils appellent d'après eux la « Force Ouvrière ».

De son côté, le leader de la C. F. T. C. profitant de l'occasion (elle était vraiment belle) se mit à l'ouvrage pour faire son travail favori, saper l'unité des travailleurs.

Il alla trouver les camarades un par un, (il leur promit peut-être l'absolution), il poussa de grands cris tonitruants en contemplant le tract d'unité des membres du Bureau du syndicat, il crut un moment que la C.G.T. allait passer au Cubilot à la prochaine coulée.

Mais la réponse arriva. Elle fut nette et sans équivoque ! 96 % des travailleurs reprennent leurs cartes, quelques adhésions nouvelles sont enregistrées.

Cela parce que les travailleurs, les cadres, et employés de notre chantier, ont compris qu'il fallait continuer la lutte, et qu'il n'y avait que notre syndicat capable de se battre pour leurs revendications.

Ils connaissent leurs militants, ils savent aussi apprécier leur ardeur au combat.

Car au Métaux, les camarades qui ont accepté la lourde charge de défendre et représenter les travailleurs, luttent sans cesse. Oui Messieurs de la C. F. T. C. à la C. G. T., dans notre Fonderie comme ailleurs, on se bat toujours contre l'ennemi de classes, contre ceux qui nous exploitent.

Voilà pourquoi nous avons tous repris notre carte et ensemble nous continuons le combat, pour améliorer nos salaires, nos conditions de vie, et pour préparer la chute de l'exploitation capitaliste qu'aujourd'hui certain s'empresse de renforcer.

Nous avons conservé notre unité, par conséquent notre force est intacte donc nous marchons vers des victoires futures.

Un groupe de Syndiqués C. G. T.

capitaliste en divisant les classes laborieuses.

Voilà pourquoi, Monsieur, F. O. n'a rien de commun avec la C.G.T. Voilà pourquoi le 2 janvier nous avons dit : que F.O. est « un groupement étranger à la C.G.T. »

Personnellement, votre attitude ne m'a pas surpris, car je me souviens, qu'au moment de la trahison de « Jouhaux et C^o », vous aviez pris soin de réserver une place en première page avec titre en gros caractères pour relater à votre façon l'acte de division de ceux qui aujourd'hui sont les leaders de F.O.

Pour terminer Monsieur, je tiens à vous souligner que nous nous administrons en dehors des partis politiques et que nous ne tenons pas plus compte des impressions personnelles des « directeurs de journaux » qui n'ont pas à mon avis à discuter une décision prise par une organisation à laquelle ils n'appartiennent pas et encore moins le droit d'essayer dans leur action professionnelle de torpiller cette décision.

Vous pouvez à l'avenir, insérer des résolutions de F. O. tant qu'il vous plaira, mais n'oubliez pas de faire paraître celles de la C.G.T. de l'unique **Confédération Générale du Travail** qui malgré toutes les attaques dont elle est l'objet, continue son action parce que telle est la volonté des travailleurs.

Le secrétaire général de l'U.L.
C. MORIN

Reprise des Cartes au travers de l'U.L.

Voici quelques chiffres qui sont plus éloquentes que de grands discours :

Au Batiment de Chateaubriant : reprise à 100 % ;
Au Batiment de Lusanger : reprise à 100 % ;

Au Cheminots de Chateaubriant : reprise à 100 % ;

Au Cuirs et Peaux de Chateaubriant : reprise à 100 % ;

Au Cuirs et Peaux d'Issé : reprise à 100 % ;

Au Fours à chaux, Erbray : reprise à 100 % ;

Au Métaux, Chateaubriant : reprise à 95 %, 6 adhésions nouvelles ;

Au Mineurs, Soulvache : reprise à 100 %, une vingtaine d'adhésions nouvelles ;

Au Gaz de Chateaubriant : reprise à 100 % ;

A l'Electricité de Chateaubriant : reprise à 100 % ;

Au Produits Chimiques Issé : reprise à 100 % ;

A l'Habillement de Chateaubriant : reprise à 100 %, 1 adhésion nouvelle ;

Hospitaliers, Chateaubriant : reprise à 100 % ;

Syndicat des ouvriers agricoles et Bûcherons de Sion : reprise à 100 %, 10 adhésions nouvelles.

A noter que jusqu'à ce jour, nous ne connaissons pas les chiffres de reprise des Cartes, aux Syndicats des Municipaux, des Instituteurs, du Livre et des P.T.T., mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer qu'à Chateaubriant comme partout la C.G.T. continue.

Le Secrétariat de l'Union Locale.

Congrès de l'U.D.

La C.A. a fixé la date du Congrès annuel de l'U.D. aux 17 et 18 Avril 1948, à la Bourse du Travail à Nantes.

Le Congrès annuel comprendra 3 séances :

la 1^{re} : le samedi après-midi à 14 h. 30 ;

la 2^e : le dimanche à 9 h. 30 ;

la 3^e : le dimanche à 14 h. 30.

La C.A. propose de porter la cotisation de 2 frs à 3 frs pour les syndicats rattachés à une Union Locale et de 2 frs 50 à 3 frs 50 pour les syndicats isolés.

L'ordre du jour a été ainsi fixé :

1° Rapport moral par Jacquet, Secrétaire ;

2° Rapport financier par Le Berthe, Trésorier Général ;

3° Modification aux statuts, cotisations U.D. ;

4° Election du Bureau, de la C.A. et de la commission de Contrôle ;

5° Rapport sur les questions économiques et sociales par Jacquet, secrétaire ;

6° Rapport sur les tâches d'organisation et d'éducation par Bangy, secrétaire ;

7° Rapport sur le « Réveil Syndicaliste » ;

8° Rapport sur les jeunes, par un délégué des jeunes ;

9° Rapport sur les femmes, par un délégué des femmes ;

10° Questions diverses.

Le délégué du bureau confédéral sous la présidence duquel sera placé le Congrès tirera ensuite les conclusions des débats.

Nous demandons que ces différentes propositions soient adressées à l'U.D. pour le 12 Mars, dernier délai.

L'U.D. et l'U.L. de Nantes ont, le 8 février, commémoré les journées historiques de février 1848 et 1934, dans un meeting au cours duquel les camarades Daniel, secrétaire de l'U.L. de Nantes, et Jacquet, secrétaire de l'U.D. ont retracé les différentes phases de ces journées.

La commémoration de ces journées avait, dans la période actuelle une signification particulière, en effet, il y a un siècle, le peuple parisien se soulevait contre un régime, où seuls les intérêts de la haute finance, dirigée par la maison de Rothschild, étaient considérés.

L'industrie nationale était sacrifiée au profit de cette minorité de privilégiés, le budget accusait un déficit énorme, le chômage provoquait la misère dans les foyers ouvriers.

C'est donc sur le fond d'une crise économique profonde qui touchait la classe ouvrière et les classes moyennes qu'éclata et se développa la révolution de 1848.

Mais le prolétariat était alors insuffisamment concentré et organisé, le mouvement syndical était à l'état embryonnaire et la classe ouvrière n'avait que des clubs sans liaison.

Au lieu de rechercher à résoudre la crise monétaire sur le dos des banquiers, le gouvernement provisoire eut recours à des expédients qui frappèrent le paysannerie et dressèrent celle-ci contre la révolution sans résoudre en quoi que ce soit la crise du chômage.

C'est alors que Bonaparte revint de Londres et écrasa le mouvement révolutionnaire dans le sang des travailleurs parisiens.

La dictature instaurée en 1848 devait 22 ans plus tard, précipiter le pays dans la guerre de 70-71 et à la défaite.

A un siècle de distance, la classe ouvrière se trouve à nouveau dans une situation extrêmement difficile.

Les mêmes puissances d'argent sont au pouvoir et s'emploient à faire payer aux salariés et gens de condition modeste, tout le poids de la guerre et de la reconstruction.

Chaque revendication de la classe ouvrière se heurte à l'hostilité gouvernementale, chaque lutte revendicative se heurte aux forces policières, aux mensonges de la presse et de la radio.

Mais depuis un siècle, beaucoup de choses ont changé, en face

ici les jeunes

Les 15 et 16 mai seront marqués par un important rassemblement des Jeunes, à Paris, sur l'initiative de la C.G.T., en accord avec la F.S.G.T.

Elles seront l'occasion de différentes manifestations qui ne manqueront pas de susciter le plus vif intérêt parmi les jeunes travailleurs ; déjà, les dispositions ont été prises pour assurer une large réalisation dans notre département.

Les commissions départementales des Jeunes se sont réunies avec les dirigeants du Comité Régional de la F.S.G.T., en vue d'arrêter les mesures relatives aux épreuves sportives.

1° Relai : Pierre Timbaud, partant de Nantes le 14 mai, à 8 h., pour assurer la jonction, la même journée, à 15 heures, avec les jeunes du Maine-et-Loire, à la limite des deux départements ; relai, qui traversant ensuite le Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Eur-et-Loire et la Seine-et-Oise, arrivera à Paris le 16, à la même heure que les six autres relais du souvenir, venant de tous les points du pays. La participation des Jeunes du département sera assurée en commun par l'U.D. et la F.S.G.T., et tous les centres traversés devront y participer ;

2° Critérium cycliste, Critérium d'athlétisme, Critérium de natation.

La Commission chargée de la réalisation de ce programme est actuellement au travail.

Indiquons que les vainqueurs des éliminatoires dans ces différentes épreuves participeront aux finales de la Croix de Berny, à Paris, et pourront ainsi assister aux réjouissances sportives, artistiques et éducatives organisées dans la capitale.

Outre ces compétitions sportives auxquelles participeront des Jeunes de plusieurs pays, les participants aux journées de printemps auront la satisfaction d'assister à une vaste assemblée d'information des jeunes syndiqués, dont ils tireront le plus grand profit.

d'une minorité de privilégiés, le prolétariat a rassemblé ses forces et possède un mouvement syndical puissant.

Il est évident que le rapport des forces organisées est favorable au succès de la démocratie.

C'est pourquoi la réaction s'emploie par tous les moyens, même avec l'appui de l'étranger, pour empêcher le triomphe de la démocratie.

C'est ainsi que le 6 février 1934, les factieux subventionnés par les trusts, d'une part, et par Hitler, d'autre part, tentèrent un coup de force contre la République.

Loin de briser la conspiration des puissances d'argent et des ennemis de la France, le gouvernement d'alors démissionne et donne la place à un factieux.

C'est alors que les travailleurs parisiens se battirent le 9 février place de la République et que 11 d'entre eux furent tués.

Le 12 février, la grève générale réalisée dans toute la France fit reculer le fascisme et sous la poussée irrésistible des travailleurs l'unité syndicale, rompue depuis 14 ans, devait renaître en 1935, amenant les plus grandes espérances dans les milieux ouvriers.

Bien des déceptions leur étaient réservées, non intervention en Espagne, au profit de Franco et au déclin de la vaillante république espagnole, la capitulation devant Hitler et Mussolini, à Munich ; deux événements qui devaient nous conduire à la guerre, l'occupation, la perte de nos libertés et la démocratie.

Trois ans après la libération, avec des complications inadmissibles la réaction engage à nouveau l'offensive contre les intérêts de la population et de la classe ouvrière, en particulier.

La C.G.T. est l'objet des plus violentes attaques de la part des ennemis de la classe ouvrière au Parlement et au dehors (les derniers discours de De Gaulle sont significatifs).

Le droit de grève et le droit syndical sont gravement menacés par les lois scélérates et c'est la réaction internationale, notamment celle d'Amérique, qui mène cette offensive, afin d'assurer sa domination sur la France.

Par son effort, le prolétariat est parvenu en trois ans à rétablir la production à son niveau d'avant-guerre, cependant, le pouvoir d'achat des salaires n'a cessé de diminuer par rapport au coût de la

Organisons les journées de printemps

La jeunesse qui représente l'avenir du mouvement syndical, comme elle est l'avenir du pays lui-même, doit bénéficier au maximum des enseignements qu'un tel rassemblement peut lui procurer, aussi nos syndicats ont le devoir impérieux de préparer soigneusement et rapidement la préparation des journées de printemps, de réunir leurs sections de jeunes syndiqués et d'envisager le financement des délégations qu'ils enverront.

De leur côté, les U.L. doivent veiller à l'application de ces directives et réunir prochainement une conférence locale des jeunes syndiqués, où les délégués à la conférence départementale seront désignés.

Cette conférence, que l'U.D. organisera en temps utile aura pour objet de procéder à un examen de la situation des Jeunes dans les entreprises, commerces et administrations, de leurs revendications et de leurs aspirations.

Elle élira, en outre, les responsables de la section départementale des jeunes syndiqués, et désignera la délégation des jeunes devant se rendre aux journées de printemps.

L'importance de la préparation de ces manifestations et la réussite de leur réalisation nécessite une attention de tous les responsables et syndicats ainsi que des jeunes.

Nos organisations, dont l'élément dynamique est la jeunesse, la preuve nous en fut donnée lors des récents mouvements, doivent donner à celle-ci les moyens de développer ses connaissances syndicales en lui donnant des responsabilités.

Les Jeunes apporteront leur concours enthousiaste à l'activité syndicale, autant que nous porterons intérêt à leurs légitimes aspirations et que nous leur ferons confiance.

Faisons-leur confiance !
G. JACQUET.

vie alors que les banquiers et industriels réalisent des profits scandaleux.

Le gouvernement tente de rétablir l'équilibre du budget sur le dos des populations laborieuses, alors que le plan financier de la C.G.T. basé sur la justice fiscale est totalement repoussé.

Le ralentissement de la production et le chômage qu'il provoque, conséquence des conditions de l'aide américaine, fait peser de sombres perspectives dans les foyers ouvriers.

Aussi c'est pour faire face au mécontentement grandissant des masses, que le gouvernement poussé par toutes les forces anti-progressistes, prend des mesures contre les libertés syndicales, en même temps que se constitue « Force Ouvrière » qui devient l'instrument de la division ouvrière, au profit de la réaction.

C'est en considération de cette situation que les secrétaires des U.L. et U.D. tireront les conclusions de ces événements en soulignant que les sacrifices consentis par nos aînés pour la libération nationale n'auront pas été vains, car ils ont permis à travers les erreurs qui ont été commises, de tirer des enseignements précieux dont le mouvement ouvrier actuel profite et saura demain tenir compte dans les luttes qu'il devra mener pour atteindre son objectif : la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Union Départementale des Syndicats Confédérés

Nantes, le 18 février 1948.

Aux secrétaires d'U. L.,
Aux secrétaires de syndicats.

Chers camarades,

La commission administrative de l'U.D. s'est réunie le 14 février, en vue d'examiner la situation et a pris des décisions que nous portons à votre connaissance.

1° Afin de connaître aussi exactement que possible l'état de nos syndicats, après l'épreuve qui leur a été imposée par les scissionnistes, le C. A. a décidé de demander à chaque U. L. et syndicat de nous fournir très rapidement, l'effectif actuel sur la base des cartes 48 placées, ainsi que les noms et adresses des membres du bureau.

2° S'il s'agit de syndicats touchés par la scission dont les anciens dirigeants ont emporté les biens du syndicat, nous adressons les renseignements leur permettant d'initier une action, près du Procureur de la République pour escroquerie.

Nous devons indiquer que le mouvement scissionniste n'a pas eu de graves conséquences pour notre U. D., et encore pouvons-nous envisager un redressement de la situation, là où un syndicat adverse a été constitué en raison même des conditions arbitraires et anti-démocratiques dans lesquelles les diviseurs ont opéré, le plus souvent sans permettre les informations, auxquelles les syndiqués C. G. T. avaient droit, aussi, nombreux sont les travailleurs abusés qui réagissent et regagnent nos rangs.

Il appartient à tous nos militants d'engager un travail de propagande qui doit assurer le maintien de nos forces, voire même leur développement.

L'Union Départementale entend aider toutes les U.L. et syndicats à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et se met à votre disposition pour assurer les réunions et fournir la documentation dont vous pourriez avoir besoin.

L'objectif que chacun doit se fixer est de maintenir la puissance de la C. G. T., dont l'action n'a pour but que de défendre les intérêts des travailleurs, aussi, nous comptons sur votre dévouement pour y parvenir.

Nous vous donnons ci-après différentes décisions prises par la C. A. :

1° Congrès de l'Union Départementale.

2° Jeunes et femmes ;

3° Le Réveil Syndicaliste.

Le Réveil Syndicaliste. — Dans sa dernière réunion la C. A. a eu à examiner la situation du journal de l'U.D. « Le Réveil Syndicaliste ».

Il ressort de cet examen, l'insuffisance de diffusion réalisée par les syndicats.

La C. A. a attribué à la participation limitée des militants à la rédaction du journal, qui devrait refléter les sentiments de tous les syndiqués du département et avoir en même temps un contenu intéressant les camarades de toutes les industries, du commerce et la fonction publique.

Afin de lui donner plus d'attrait, la C. A. a désigné une commission qui va s'employer à modifier la présentation, cependant, il appar-

tient aux militants de la rendre plus agréable, en nous adressant chaque mois, avant le 20, un article ayant un caractère local, ainsi, par la diversité des écrits, nous aurons un journal auquel les syndiqués ne manqueront pas de s'attacher, ce qui facilitera la vente.

Nous faisons remarquer aux syndicats, qu'en utilisant le « Réveil Syndicaliste », ils peuvent faire passer des publications qui, par tracts ou affiches seraient beaucoup plus onéreuses.

La diminution du tirage, consécutive à la réduction des commandes, a fait monter le prix unitaire du journal, ce qui nous oblige à porter son prix à 3 francs, ce qui n'est pas excessif par rapport au prix des autres journaux.

La C.A. considère unanimement, que tous les militants syndicalistes de notre département doivent participer à la propagande en faveur de notre journal.

1° En assurant leur concours à la rédaction.

2° En organisant une large diffusion sur tous les lieux de travail.

Adressez vos commandes à l'U. D. le plus rapidement possible, il sera joint à tout envoi, une affiche propagande pour le « Réveil Syndicaliste », à apposer dans les permanences syndicales, voire dans les entreprises.

Notre devise : chaque syndiqué doit lire « Le Réveil Syndicaliste ».

Les Secrétaires :

G. JACQUET, G. BANGY

Nouveaux taux des Allocations Familiales

ZONE 1. — Abattement 1 % : St-Nazaire, Donges :

Salaires de base. Frs : 10.400

ZONE 2. — Abattement 7 % : Nantes, Bouguenais, Couéron, Indre (Basse et Haute), La Montagne, Le Pellerin, Orvault, Rezé, St-Herblain, St-Jean-de-Boiseau, Ste-Luce, St-Sébastien, Trignac, Vertou :

Salaires de base. Frs : 9.800

ZONE 3. — Abattement 12 % : La Baule, Le Pouliguen, Montoir, Pornichet :

Salaires de base. Frs : 9.250

ZONE 4. — Abattement 15 % : Châteaubriant, Batz, Escoublac, Guérande, La Turballe, Le Croisic, Paimboeuf, St-Nicolas-de-Redon :

Salaires de base. Frs : 8.950

ZONE 5. — Abattement 20 % : Ancenis, Blain, Clisson, Pontchâteau :

Salaires de base. Frs : 8.400

ZONE 6. — Abattement 25 % : Toutes les autres communes du département :

Salaires de base. Frs : 7.900

Nous rappelons que les Allocations Familiales sont payées sur la base des salaires mensuels sus-indiqués dans les conditions suivantes :

Pour 2 enfants 20 %

Pour 3 enfants 50 %

Pour 4 enfants 80 %

et 30 % en plus pour chaque enfant au-dessus de 4.

Les Allocations de salaire unique sont calculées de la même façon à raison de :

10 % pour les jeunes ménages sans enfants ;

10 % pour un enfant unique de plus de 5 ans ;

20 % pour un enfant unique de moins de 5 ans ;

40 % pour deux enfants à charge ;

50 % pour trois enfants et au-dessus.

La prime à la première naissance est portée à 31.500 fr. Pour les naissances suivantes à 21.000 fr.

Sécurité Sociale

La Caisse Primaire de Sécurité Sociale rappelle que la victime d'un accident de travail doit en informer son employeur au plus tard dans les 24 heures, même s'il n'y a pas arrêt de travail (Loi du 30.10.1946).

Un bulletin de visite remis par l'employeur permettra au blessé de se présenter devant le médecin, le pharmacien, ou le fournisseur agréé de son choix. En cas d'hospitalisation, demander une prise en charge au service « A. T. », Caserne Cambronne.

Tous ces frais seront réglés directement par la Caisse.

Ne pas omettre d'indiquer à l'employeur le n° matricule A.S. et le Bureau Payeur où la victime a l'habitude de s'adresser pour le remboursement de ses prestations.

Les certificats médicaux doivent être établis en deux exemplaires : l'un sera à adresser par le médecin à la Caisse, l'autre remis par lui à la victime.

Les indemnités seront versées au blessé, soit par son Bureau Payeur ou par mandat.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service « Accidents de Travail », Caserne Cambronne, Bâtiment A, 1er étage, Tél. 340-19.

Le Directeur : F. RICOU.
Imp. Ouvrière - Nantes.

LES TUBERCULEUX MANIFESTENT

Il faut qu'un pays soit plongé dans une bien grande misère pour que les Malades eux-mêmes soient contraints de manifester pour le respect de leur droit à la Vie !

Cependant, les responsables de l'actuelle détresse des Tuberculeux nieront leurs responsabilités et déclareront sans doute qu'il s'agit « encore » d'un mouvement « politique ».

Ce que ne diront pas ces responsables, qu'ils appartiennent au Gouvernement ou plus simplement à la majorité du Conseil Municipal de Paris (qui vient de supprimer 450 millions sur les crédits de l'Assistance Publique) c'est que les tuberculeux titulaires d'une pension d'invalidité des Assurances sociales doivent vivre, se soigner et subvenir aux besoins de leur famille avec 69 fr. par jour et qu'un tuberculeux qui n'a pour seule ressource que l'allocation dite « aux incurables » touche 27 fr. par jour.

Les responsables de la misère des tuberculeux ne diront pas non plus que les malades des professions agricoles ne bénéficient toujours pas de la Sécurité sociale et que le taux de leur pension d'invalidité est très souvent inférieur à 15.000 fr. par an (41 fr. par jour).

Cependant, M. Robert Prigent, ancien Ministre de la Santé Publique, avait l'audace de déclarer, quand il était encore titulaire du portefeuille ministériel, qu'il n'y avait pas d'argent pour augmenter les pensions des tuberculeux, mais que ceux-ci avaient toujours la possibilité de se faire hospitaliser.

Hospitalisés ! où ? Tous les hôpitaux, les préventoriums, les sanatoriums sont surchargés de malades. Il y a plus de 800.000 tuberculeux dans notre pays et notre armement sanitaire compte 40.000 lits, y compris ceux qui sont à notre disposition par les « marchands de soupe ».

Et puis ne voilà-t-il pas une belle économie que celle qui consiste à refuser le minimum vital nécessaire aux tuberculeux susceptibles de se soigner avec succès à domicile pour faire payer aux collectivités (Sécurité sociale et départements) les 6 ou 700 fr. par jour de prise en charge exigés par les Etablissements sanitaires ?

C'est pour ces raisons (et pour bien d'autres s'y rattachant) que la Fédération Nationale de Lutte Antituberculeuse a appelé les tuberculeux à porter le vendredi 13 février dernier, à la connaissance du public les misérables conditions d'existence qui leur sont faites.

Dans toute la France, dans les grandes villes comme dans les plus petits sanatoriums, des manifestations ont eu lieu et de nombreuses délégations se sont rendues auprès des préfets, sous-préfets et maires des communes comportant des Etablissements pour protester contre la carence gouvernementale face aux progrès angoissants qu'accomplit la tuberculose dans notre pays qui, plus que jamais, détient le triste record mondial de la mortalité dans ce domaine.

Les organisations syndicales n'ont pas manqué d'appuyer les justes revendications de la catégorie la plus déshéritée des classes laborieuses que représentent les tuberculeux et des comités de défense de la santé publique se constituent partout, avec la participation du corps médical, des agents des services hospitaliers et des malades eux-mêmes, pour contraindre les pouvoirs publics à prendre les décisions qui s'imposent.

Cette deuxième manifestation des tuberculeux de France (la première avait eu lieu le 31 juillet) devrait donner à réfléchir aux responsables gouvernementaux.

Moins de milliards pour la guerre, davantage pour la santé publique !

Minimum vital pour tous les tuberculeux ;

Sécurité sociale pour les travailleurs agricoles ;

Carte d'invalidité et réduction sur les transports ;

Abrogation de la circulaire Prigent visant l'indemnité de soins aux tuberculeux militaires ;

Des crédits pour nos savants ;

Les profiteurs de la tuberculose en prison.

tels étaient les principaux mots d'ordre qui présidaient aux défilés du 13 février.

Forcés de la justesse et de l'urgence de leurs revendications et forts de l'appui de toutes organisations démocratiques de France, les tuberculeux groupés au sein de la F.N.L.A. intensifieront leur action pour qu'enfin un gouvernement, digne de ce nom, se décide à entamer la lutte contre un fléau qui tue plus de cent mille hommes, femmes et enfants de notre pays par an.

André SAUGER,
Secrétaire général de la F.N.L.A.,
2, Avenue Mathurin-Moreau,
Paris 19°.

Une Initiative qui doit être un Succès

Les 2 et 3 avril, les Fédérations d'Industrie et du Commerce organisent en des conférences, les délégués de comités d'entreprise ainsi qu'un certain nombre de délégués du personnel.

Ces assemblées seront clôturées par une conférence inter-professionnelle des comités d'entreprise, réunie par les soins de la C. G. T. Ces conférences, dont l'importance apparaît à tous les militants, ont pour but :

1° De dresser le bilan des réalisations des comités d'entreprise ;

2° D'analyser les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des comités d'entreprises et de chercher le moyen d'y remédier ;

3° De déterminer l'action à mener dans la période présente en fonction de la situation actuelle des travailleurs et du pays.

Ces conférences doivent rassembler non seulement des délégués des Comités d'Entreprise, mais aussi un certain nombre de délégués du personnel. Il serait souhaitable que soient représentées, aussi largement que possible, les entreprises de plus de 50 salariés qui n'ont pas constitué leur comité.

Dans les rapports qui seront développés au cours de ces journées, quelques points méritent d'être soulignés, les militants ayant à établir des comptes rendus dans lesquels ils doivent s'en inspirer.

I) L'ACTION DES COMITÉS D'ENTREPRISE DEPUIS LEUR CRÉATION.

Les Comités d'Entreprise ont rendu depuis leur constitution des services incontestables, notamment en ce qui concerne l'extension et la gestion des œuvres sociales enlevées au paternalisme patronal ; le règlement de questions se rapportant aux revendications (en fournissant des indications concernant les bénéfices, les prix de revient, etc...) le développement de la production, et dans quelques occasions, le contrôle des prix.

Cependant, quelques erreurs ont été commises. Il convient de les signaler et de les redresser. Les Comités d'Entreprise se sont souvent laissés aiguiller vers la seule gestion des œuvres sociales par un patronat effrayé de leurs possibilités d'action dans le domaine économique et financier, et soucieux de canaliser leur activité. Des plus, les délégués aux Comités d'Entreprise se sont quelquefois laissés entraîner à considérer

DUREE DU TRAVAIL

Par circulaire du 20 novembre 1947, le Ministre du Travail fait connaître que les dispositions suivantes du décret du 1er septembre 1939 sur le régime du travail ne sont plus applicables. Ces dispositions stipulaient, d'une part, que les inspecteurs du travail ont la possibilité, dans certains cas, d'accorder des dérogations permanentes autres que celles prévues par la législation antérieure ; d'autre part, que l'organisation du travail, par relais et par roulement, était autorisée de plein droit.

BULLETIN DE PAYSÉ

Nous rappelons à nos camarades que, à deux reprises, par les circulaires Tr 88/46 du 13 août 1946 et Tr 37/47 du 2 mai 1947, le Ministre du Travail précisait qu'en plus des mentions prescrites dans le Code du Travail, le bulletin de paysé doit comporter la catégorie professionnelle à laquelle appartient le salarié, en vertu de l'arrêté ministériel, applicable à la profession, l'échelon ou l'emploi du salarié, dans cette catégorie, ainsi que le minimum de salaire fixé pour cet échelon ou emploi.

Ajoutons-y qu'il faut exiger également la mention du coefficient hiérarchique personnel.

HYGIENE

Une circulaire du Ministre du Travail en date du 18 décembre 1947 précise les dispositions nouvelles prévues par le décret du 5 août 1946 modifié, relatives aux installations sanitaires dans les entreprises (cabinets, vestiaires, lavabos, douches, etc...)

PRIMES

Par deux circulaires du 14 novembre 1947 et du 27 décembre 1947, le Ministre du Travail donne son approbation aux accords instituant la prime d'ancienneté pour les ouvriers des industries des corps gras et de la photographie.

Une date à retenir !

Le 25 Avril sera connu le Grand Prix des Syndicats à l'occasion du Critérium cycliste, précédent les finales qui se courront le 16 mai, à Paris.

que les intérêts des travailleurs de leur entreprise pouvaient être différents de ceux de la classe ouvrière prise dans son ensemble ; certains se sont joints aux patrons pour demander des autorisations de hausse injustifiées, moyennant une augmentation de salaire pour le personnel de l'entreprise, d'autres ont accepté d'appuyer les démarches pour des exonérations d'amendes fiscales moyennant une subvention aux œuvres sociales. Or, toute action favorisant une hausse des prix est contraire à l'intérêt bien compris de la classe ouvrière. Les Comités d'Entreprise, en fonctionnant comme des organes de collaboration avec le patronat dans des cas où cette collaboration est nuisible à l'intérêt de la classe ouvrière et de la nation tout entière, ont oublié qu'ils étaient les défenseurs de ces intérêts supérieurs.

Ces erreurs s'expliquent en partie par le fait que les délégués aux Comités d'Entreprise se sont trouvés en présence de tâches nouvelles, pour lesquelles ils manquaient d'expérience. Mais si les délégués aux Comités d'Entreprise se sont trouvés isolés devant ces tâches, c'est parce qu'ils ont perdu de vue que leur action doit avant tout être liée à celle de l'organisation syndicale et subordonnée à celle-ci, c'est-à-dire appuyée par la masse des salariés.

Quelquefois même se sont produits des heurts entre l'organisation syndicale et le Comité d'Entreprise ; divergences favorisées par les ennemis de la classe ouvrière, conformes à leurs intérêts, mais qui n'ont été possibles que parce que l'action des Comités d'Entreprise n'était pas contrôlée par la masse des travailleurs.

II) LES COMITÉS D'ENTREPRISE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS AVANT TOUT COMME DES INSTRUMENTS DE L'ACTION SYNDICALE.

En effet : — La création des Comités d'Entreprise est une conquête du mouvement syndical ;

— Le Comité d'Entreprise représente une partie de l'action générale du mouvement syndical. Son action doit être subordonnée à celle de l'ensemble ;

— Les membres du Comité d'Entreprise sont élus sur des listes présentées par l'organisation syndicale. Ils doivent donc être considérés comme des mandataires de celle-ci. Les réalisations des Comités d'Entreprise doivent apparaître comme des réalisations de l'organisation syndicale ;

— Il faut que non seulement les Comités d'Entreprise et le personnel de l'entreprise, mais aussi la Direction, soient pénétrés de cette idée.

En conséquence :

1° Sur le plan de l'entreprise, le Comité d'Entreprise et l'organisation syndicale doivent être liés organiquement.

Les membres du Comité d'Entreprise doivent faire partie de l'appareil de direction syndicale (bureau ou commission exécutive de la section syndicale).

2° Chaque Comité d'Entreprise doit établir au début de chaque exercice, en fonction des directives syndicales, un plan de travail.

Ce plan de travail doit être discuté dans l'organisme de la direction syndicale.

3° Le Comité d'Entreprise doit fonctionner en liaison étroite avec la direction du syndicat :

Avant chaque réunion du Comité d'Entreprise chaque point de l'ordre du jour doit être discuté dans l'organisme de direction syndicale de l'entreprise.

Après chaque réunion du Comité d'Entreprise les délégués doivent en faire le compte rendu à la direction syndicale.

Le compte rendu d'activité doit être fait dans le journal syndical même s'il existe un bulletin du Comité d'Entreprise.

4° En tant que mandataire de l'organisation syndicale, le Comité d'Entreprise doit avoir des contacts fréquents avec le personnel de l'entreprise.

Lorsqu'une décision importante doit être prise au cours d'une séance du Comité d'Entreprise, le personnel doit être préalablement consulté au cours d'une assemblée organisée par la section syndicale.

Après chaque réunion du Comité d'Entreprise, la section doit organiser une assemblée générale au cours de laquelle les réalisations du Comité d'Entreprise sont présentées comme des réalisations syndicales.

Les membres des Commissions du Comité d'Entreprise doivent être choisis dans les différentes catégories du personnel (ouvriers, employés, techniciens, cadres). La participation de ces différentes catégories de travailleurs à l'activité des commissions permettra de réa-

liser sur le plan du Comité d'Entreprise, l'union indispensable qui se retrouvera sur le plan syndical.

5° Instrument de l'action syndicale, le Comité d'Entreprise doit être un instrument efficace.

Les conditions de cette efficacité sont :

a) Le choix des délégués : Etant donné l'importance du rôle des Comités d'Entreprise, les délégués doivent être choisis parmi les meilleurs militants syndicaux et, en raison même des contacts qu'ils doivent avoir avec la direction de l'Entreprise, parmi les plus combattifs.

Pour éviter qu'à la faveur du nouveau régime électoral (loi du 7 juillet 1947) ne s'introduisent des éléments diviseurs dans les Comités d'Entreprise, les syndicats et les sections syndicales devront apporter le plus grand soin à la préparation et à l'organisation de la consultation électorale.

b) Le règlement intérieur. La rédaction du règlement intérieur du Comité d'Entreprise est une condition essentielle de son efficacité. Ce règlement doit permettre la direction de l'Entreprise dans l'impossibilité d'enlever son activité.

En élaborant son règlement intérieur, chaque Comité d'Entreprise doit obtenir le maximum quant à l'extension du champ de son fonctionnement.

Le règlement intérieur doit, bien entendu, être étudié et établi en accord avec l'organisation syndicale.

III) L'ACTION DES COMITÉS D'ENTREPRISE DANS TOUS LES DOMAINES DE LEUR ACTIVITÉ DOIT ÊTRE CONFORME A L'ORIENTATION DU MOUVEMENT SYNDICAL.

Un des buts principaux des conférences nationales des Comités d'Entreprise sera de préciser l'orientation du travail des Comités d'Entreprise en fonction des objectifs de l'action syndicale.

Dans les circonstances présentes, on peut les résumer ainsi :

— Défense des libertés syndicales ;

— Amélioration des conditions de travail de vie de toutes les catégories de salariés ;

— Redressement économique du pays ;

— Défense des industries françaises et des nationalisations (de vraies nationalisations) ;

— dans le cadre de la défense de l'indépendance nationale.

Il est évident que c'est dans le rôle d'organisme économique et financier que les Comités d'Entreprise doivent exercer leur action la plus importante.

Toutefois, les Comités d'Entreprise ne doivent pas négliger d'exercer leur rôle social au bénéfice des travailleurs.

Il y a donc lieu d'examiner à la lumière de ce qui précède la manière dont les Comités d'Entreprise doivent orienter leur action :

— Dans le domaine social ;

— Dans le domaine économique.

L'importance des autres sujets traités dans ces conférences nécessite également l'attention de tous les camarades : rôle social des Comités d'Entreprise.

Rôle économique des Comités d'Entreprise. Les industries nationalisées sont autant de questions sur lesquelles il faut se pencher.

Au moment où le capitalisme international multiplie et concentre ses efforts en vue d'étendre indéfiniment ses profits, d'accroître sa domination et de pousser l'exploitation des hommes jusqu'à ses plus extrêmes limites, il est nécessaire que les travailleurs soient mobilisés pour la défense de leurs conditions d'existence dans le cadre de l'indépendance nationale.

C'est la raison pour laquelle la C. G. T. a décidé d'alerter par une action accrue les militants des Comités d'Entreprise et délégués du personnel qui sont à la pointe du combat.

Appuyés par la masse des travailleurs, orientés et impulsés par le mouvement syndical, les Comités d'Entreprise se dégagent du légalisme étroit où le patronat prétend les enfermer, seront aux mains de la classe ouvrière, une arme efficace dans la lutte qu'elle mène pour les libertés et l'indépendance du pays.

Sécurité Sociale

La Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Nantes rappelle aux blessés du travail que leurs indemnités leur seront payées par la Succursale à laquelle ils sont rattachés pour la Sécurité Sociale.

Le Service « Accidents de Travail » de la Caisse Primaire (Caserne Cambronne) n'est qu'un service administratif chargé de la constitution et de l'étude des dossiers et n'est appelé à effectuer des paiements qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Le directeur, F. Ricou